



*Signataire : Léo Peterschmitt*

*Date de dépôt : 23 janvier 2025*

## **Question écrite**

### **Missions de l'Etat et ForPro**

La fondation ForPro a débuté ses activités en faveur de l'apprentissage au début de l'année tambour battant. Si son but est louable et son activité aujourd'hui à 100% financée par des fonds privés, les missions et les périmètres qu'elle englobe s'approchent fortement de ceux pris en charge par le DIP.

Sur le site de ForPro on peut notamment lire qu'elle « a pour mission de soutenir, encourager et valoriser la formation professionnelle dans le canton de Genève. C'est un campus destiné : aux jeunes en recherche d'orientation, aux apprentis en formation, aux titulaires d'un CFC qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat ainsi qu'aux entreprises » et qu'elle entretient un lien avec le DIP.

Je remercie donc le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- ***Quels sont les liens actuels entre le DIP et ForPro ?***
- ***Comment se différencient les prestations proposées dans les deux entités ?***
- ***Les périmètres ont-ils été définis ou vont-ils être clarifiés ?***
- ***Un risque d'incompréhension de la part des jeunes et des parents au vu des offres similaires a-t-il été évalué par le DIP ?***
- ***Un financement est-il prévu des activités de ForPro ?***

- *Dans le cadre des programmes « accrédités » par le DIP, en quoi consiste cette accréditation et y a-t-il une participation du DIP à la gouvernance des programmes ou un regard sur les profils et les prérequis pour y accéder ?*
- *Y a-t-il abandon d'une mission de service public par l'Etat au profit d'une démarche privée financée par une fondation ?*